

ENJEU 1 :

Favoriser l'égalité des chances pour les habitants des quartiers prioritaires

Rappel des objectifs prioritaires :

Réduire la pauvreté et favoriser l'égalité des chances pour les habitants des quartiers prioritaires, en portant une attention particulière aux jeunes et aux femmes ainsi qu'en intégrant la lutte contre les discriminations.

Pilier 1 Cohésion Sociale

Objectif Stratégique 1 : Promouvoir l'accès aux droits des habitants des zones géographiques prioritaires

Objectifs opérationnels	1 Proposer une présence sociale de proximité auprès des familles et des jeunes 16-25 ans	2 Favoriser la reconnaissance des structures existantes relatives à l'accès aux droits et aux offres de loisirs (accès aux droits, aux offres de loisirs, culturelles et sportives...)	3 Maintenir une activité d'alphabétisation auprès des publics en situation d'illettrisme ou d'analphabétisme	4 Lutter contre la fracture numérique
Actions déclinées / Attendus	<ul style="list-style-type: none"> -Permanences d'accueils offrant écoute, information, orientation. -Médiation sociale, Pied d'immeuble, rencontre des habitants. -Présence des professionnels (social, éducatif, insertion professionnelle) 	<ul style="list-style-type: none"> -Temps collectifs (petits café à thème) avec présentation des dispositifs et des structures existantes. - Utilisation des supports de communication existants. -Permanences itinérantes et ponctuelles des partenaires. -Amélioration de la signalisation. -Information auprès des nouveaux administrés (livret d'accueil, journée d'accueil...) -Création d'un pole associatif. Mise en place d'un Pass loisirs, culture... 	<ul style="list-style-type: none"> -Mise en place d'atelier socio linguistique. -Mise en place d'action d'autonomisation. -Travail sur le parcours des apprenants vers la formation et l'insertion professionnelle. -Recherche de bénévolat auprès des associations de la commune et des associations d'étudiants existantes. 	<ul style="list-style-type: none"> -Mise à disposition d'outils informatique destinés à l'autonomisation des publics. -Encadrement d'atelier informatique destiné à l'autonomisation des publics. -Accession à des formations informatique (Passeport numérique : PCCC, Passeport Internet Multimédia PIM).

Pilier 1 Cohésion Sociale

-Partenaires mobilisés	Etat, Conseil régional / départemental Commune, centre social, service technique, police municipale CAF, MSA, Bailleurs sociaux Acteurs associatifs locaux compétents, ADVSEA	Etat, Conseil régional / départemental Commune, centre social, EEJD, service technique, police municipale CAF, MSA, Bailleurs sociaux Acteurs associatifs locaux compétent, Accueil municipal des jeunes, pôle culturel, ADVSEA	Etat, Conseil régional / départemental Commune, centre social, service technique, police municipale CAF, MSA, Bailleurs sociaux Acteurs associatifs locaux compétents, FCS 84	Etat, Conseil régional / départemental Commune, centre social, service technique, police municipale, CAF, MSA, Bailleurs sociaux, Acteurs associatifs, locaux compétents, EEJD, pôle culturel
-------------------------------	--	--	---	--

Document de travail

Pilier 1 Cohésion Sociale

Objectif Stratégique 2 : Promouvoir l'accès à la santé et réduire les conduites à risques des habitants des zones géographiques prioritaires

Objectifs opérationnels	1 Favoriser l'accès et le parcours de soins des publics empêchés	2 Agir sur les facteurs de risque de dégradation de l'état de santé	3 Sensibiliser les 11-25 ans sur les conséquences des pratiques à risques
Actions déclinées / Attendus	<ul style="list-style-type: none"> -Permanences d'accueils offrant écoute, information, orientation. -Médiation sociale / Pied d'immeuble. -Création d'une maison de la santé. -Inscription dans les dispositifs CPAM et CARSAT. -Création d'un groupe de travail « observatoire »des problématiques santé. 	<ul style="list-style-type: none"> -Sensibilisation et mobilisation des publics empêchés et vulnérables (rencontre individuelle et collective, tables rondes, conférences, campagne de communication...). -Mise en place de groupe de paroles thématiques. -Orientation vers la maison de la santé. Développement des actions Santé, bien être (Atelier cuisine, sportif...). 	<ul style="list-style-type: none"> -Manifestation type semaine de lutte contre les addictions. Sensibilisation par la formation des acteurs de la jeunesse. -Adhésion à des manifestations nationales (sidaction...). -Intervention de la gendarmerie auprès des collègues et autre structures accueillant des publics jeunes. -Sensibilisation et mobilisation des publics empêchés et vulnérables (rencontre individuelle et collective, conférences...)

Pilier 1 Cohésion Sociale

Partenaires mobilisés	Etat, conseil départemental / Régional Agence Régionale de la Santé, CMS, CCAS, Centre social, acteurs associatifs compétents CPAM CARSAT, CODES	Etat, conseil départemental / Régional Agence Régionale de la Santé, CMS, CCAS, Centre social, acteurs associatifs compétents CPAM, CARSAT, CODES	Etat, conseil Départemental / Régional Agence Régionale de la Santé, Education nationale CMS, CCAS, CPAM, CARSAT, CODES Centre social

Document de travail

Pilier 1 Cohésion Sociale

Objectif stratégique 3 : Promouvoir la réussite éducative des enfants issus des territoires prioritaires avec le soutien à la parentalité comme fondation

Objectifs Opérationnels	1 Soutenir la fonction parentale	2 Développer l'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants	3 Assurer un accompagnement renforcé des enfants qui résident sur les quartiers prioritaires en insistant sur la scolarité et l'accès aux loisirs et à la culture
Actions déclinées / Attendus	<ul style="list-style-type: none"> -Développement des repères éducatifs des parents liés à l'évolution de l'âge de leurs enfants. -Sensibilisation et mobilisation des publics. -Accompagnement dans la transmission de repères de base dans l'éducation de l'enfant. -Groupe d'échanges et de pratiques Maison de la famille ou Après midi des parents ». -Mise en place et développement du CDDF. -Mise en place d'un LAEP. -Orientation des parents vers le LAEP. 	<ul style="list-style-type: none"> -Communication privilégiée Famille / milieu scolaire. -Dispositifs de soutien : présence des enfants en difficultés sur les travaux de soutien à la scolarité au sein des établissements. -Amélioration de la connaissance des « rituels « scolaires » par les parents. Accompagnement vers une présence des parents sur les travaux de soutien à la scolarité. -Découverte des dispositifs liés à l'orientation, au soutien au projet ... -Accompagnement des parents dans le dépistage de problématiques comportementales ou de santé favorisant le décrochage scolaire (dyslexie...). 	<ul style="list-style-type: none"> -Proposition d'un cadre adapté à la réalisation des travaux scolaire. -Mise en place d'ateliers d'aides aux devoirs de l'élémentaire à la sixième. -Création d'un accueil jeunes et d'un Point d'information jeunesse. -Mise en place un programme de réussite éducative. -Orientation vers les associations sportives et culturelles de la commune. -Communication autour des dispositifs carte temps libre. -Mise en place d'alternatives aux exclusions scolaires (Mesure d'intérêts éducatifs). -Scolarisation des enfants de moins de 3 ans.

Pilier 1 Cohésion Sociale

Partenaires mobilisés	Etat, Conseil régional / départemental Commune, centre social, service technique, police municipale CAF, MSA, Bailleurs sociaux Acteurs associatifs locaux compétents Centre social, RAM	Etat, Conseil régional / départemental Commune, centre social, service technique, police municipale CAF, MSA, Bailleurs sociaux, Acteurs associatifs locaux compétents, Les établissements scolaires situés en zone géographique prioritaire, PIJ de la commune	Etat, Conseil régional / départemental, Commune, centre social, service ,technique, police municipale, CAF, MSA, Bailleurs sociaux, Acteurs associatifs locaux compétents, Service éducation de la collectivité Les établissements scolaires situés en zone géographique, Accueil Municipal des jeunes

Document de travail